

اوتو هول Auto Hall

Société anonyme au capital de 481 758 720 dirhams
Siège social : Casablanca – 64, avenue Lalla Yacout
R.C. n°137 à Casablanca

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société Auto Hall s'est tenue le 26 juin 2012, sous la présidence de monsieur Abdellatif Guerraoui, Président du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale a passé en revue l'activité de la société et de ses filiales durant l'année 2011 et a voté l'ensemble des résolutions proposées par le Conseil d'administration.

L'Assemblée générale a approuvé le rapport de gestion du Conseil d'administration et les rapports des commissaires aux comptes et a donné quitus aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice 2011.

L'Assemblée générale a également approuvé les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils ont été publiés dans le journal "Finances News" et présentés dans le rapport des commissaires aux comptes résumé ci-dessous.

L'Assemblée générale a renouvelé le mandat d'Administrateur de la Société AMANA, représentée par Moulay Souleimane Cherkaoui et de monsieur Bouchaïb Najjioullah pour une durée de 6 années qui prendra fin avec l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

L'Assemblée générale a décidé la distribution d'un dividende de 3,50 dirhams par action d'une valeur nominale de 10 dirhams et a arrêté le paiement de ces dividendes qui s'élèvent à 168 615 552,00 dirhams à compter du 23 juillet 2012.

RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2011, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse de la société Auto Hall comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1 382 199 209,64 dont un bénéfice net de MAD 178 139 605,42.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse cités au deuxième paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Auto Hall au 31 décembre 2011 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Les commissaires aux comptes

FIDUCIARE GRANT THORNTON

FIDUCIARE GRANT

FARAJ MEKOUAR
Associé Gérant

Fiduciaire des Sociétés Marocaines

MOUJIBRE DES STES. MAROCAINES
7, RUE BANGHAN
CASABLANCA

Albert BENOUBRA
Expert comptable

X FN 28/06/12